

Envoi : 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-2-12-1

Séance du vendredi 23 mars 2018

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES 21 DÉCEMBRE 2017 ET 26 JANVIER 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme BOHN donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à M. HAGENBACH.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
M. SCHITTLY donne procuration à M. FERRARI.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte les procès-verbaux de ses réunions publiques du jeudi 21 décembre 2017 et vendredi 26 janvier 2018, joints en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité